



CONTRAT DE DÉPÔT D'ŒUVRES D'ART

Nom et adresse de l'artiste

SAS GalerieNumero1

54, av La Motte Picquet

75015 Paris

Tél. 06 08 54 75 29

SIRET : 80396167100010

Siret ou MDA : N°

Date de l'exposition : du _____ au _____

GalerieNumero1 ou son représentant s'engage à exposer les œuvres de l'artiste dénommé ci-dessus selon le type d'exposition proposé sur le site de GalerieNumero1.com : (rayer la mention inutile)

1. Exposition de groupe : jusqu'à 10 artistes maximum par artiste, durée 14 jours : 145 €
2. Exposition Duo/Trio : 3 artistes maximum par expo, durée de 14 jours : 380 €/450 €
3. Exposition Présence : 1 mur pour l'artiste principal pendant 15 jours ou 1 à 2 œuvres par artiste fonction du format + 2 à 3 œuvres en « chèvre », durée 2 mois : 450 €
4. Exposition Solo: mise en place en accord avec le directeur artistique : 900 €
5. Exposition Référence : 1 à 2 œuvres en fonction du format + 1 salon national ou international ou site internet 12 mois : 1200 €

Pour toutes les expositions : Présence sur le site internet de GalerieNuméro1.com et Facebook et autres réseaux sociaux.

L'artiste accepte par le présent contrat de verser à la GalerieNumero1 une commission négociée d'un commun accord de 15 %,

Quantités	TITRES	techniques	prix unitaire € HT
1 -			euros HT
2 -			euros HT
3 -			euros HT
4 -			euros HT
5 -			euros HT
6 -			euros HT
7 -			euros HT
8 -			euros HT
9 -			euros HT

LA GALERIENUMERO1 SE CHARGE DE LA COMMUNICATION :

la GalerieNumero1 assurera, à ses frais, l'ensemble de la communication pour la promotion de l'exposition (description des moyens mis en œuvre : publicité internet, facebook, emailing, presse, catalogues, cartons d'invitation, etc.).

la GalerieNumero1 s'engage également, dans l'hypothèse où elle procéderait à l'édition d'un ouvrage comportant la reproduction des œuvres, objet de ce contrat, à lui en remettre gratuitement 2 exemplaires, d'autres exemplaires seront destinés à la vente à la Galerie.

TRANSPORT ET ASSURANCE DE L'ŒUVRE :

L'artiste s'engage à prendre en charge les éventuels frais de transport (aller et retour) jusqu'à la galerie ou au lieu d'exposition et les frais d'assurance en valeur déclarée de l'œuvre clou à clou.

Le délai de résiliation par écrit du présent accord entre les deux parties est fixé à 14 jours.

Fait à Paris en deux exemplaires, le
Signature de l'artiste, « lu et approuvé »

Signature de GalerieNumero1 ou son représentant

Nom en toutes lettres

Nom en toutes lettres